



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

salaires

Question écrite n° 52906

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le coût de l'établissement d'un bulletin de salaire en France. L'externalisation de la paie est devenue une pratique courante. Or le coût de cette pratique revient de plus en plus cher selon la complexité des réglementations du pays. Or, selon une enquête réalisée récemment, la gestion de la paie revient près de deux fois plus cher à une société française qu'à son concurrent étranger. Dans notre pays le coût réel d'un bulletin de paie atteint 393 euros par salarié. La complexité joue aussi sur le temps passé pour préparer et payer les taxes sur le travail et les charges sociales. Il lui demande donc ce que le Gouvernement entend faire pour mettre en œuvre le choc de simplification prévu dans ce domaine particulier afin de renforcer la compétitivité de nos entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52906

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2776

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)